

### Expert Confort Habitat, je m'engage à :

- Réaliser un bilan thermique de votre habitat pour établir le meilleur diagnostic.
- Vous proposer la solution de chauffage, de climatisation et d'eau chaude sanitaire adaptée à vos besoins.
- Vous adresser sous 8 jours une estimation budgétaire gratuite et détaillée de vos travaux.
- Réaliser une installation propre et soignée, dans les règles de l'art.
- Vous accompagner de manière personnalisée dans la mise en service de votre système.
- Vous garantir un suivi après l'installation, avec un contrat de maintenance et un service après-vente réactif.

**Je suis expert Daikin et formé aux solutions et innovations de la marque.**

Par la signature de cette charte, Daikin officialise l'appartenance de ma société au réseau Expert Confort Habitat.

Fait à Nanterre,  
Valable du 01/01/2017 au 31/12/2017

Daikin Airconditioning France  
Christophe Mutz, Président

